

L'actu du jour

Le mot du jour : fait divers

Quatre pompiers meurent dans un incendie au sud de la Catalogne. Ce fait divers occupe la une de certains médias.



Le feu de forêt, en Catalogne, qui a coûté la vie à quatre pompiers. (Photo AFP/ Pierre-Philippe Marcou)

Le mot :

« fait divers » vient du latin « factum » qui signifie « action, fait » et de « diversus », qui veut dire « différent ». Un fait divers, c'est un événement sans portée générale qui appartient à la vie quotidienne.

L'actu :

Il est un fait remarquable, en été les journaux sont plus minces. Les vacances offrent moins d'événements à relater, donc, moins de pages à remplir. C'est peut-être ce qui explique la place plus importante donnée aux faits divers. Mais cette petite anecdote n'explique pas tout.

Un fait divers, c'est souvent un événement tragique. Il s'agit la plupart du temps d'accidents, de crimes ou de catastrophes. Ces drames, aussi différents soient-ils, sont regroupés dans la rubrique « faits divers » à l'intérieur des pages des magazines et des journaux. Néanmoins, dans certains médias, comme la télévision, où la manière de classer l'information est différente, les faits divers font l'ouverture du journal.

Certains sont intéressants car ils ont un retentissement plus large, plus politique. Prenons le cas d'un suicide dans une prison. C'est un fait divers, mais on sait aujourd'hui que la plupart de ces drames sont liés aux mauvaises conditions de détention. Les journaux relayent cette information pour alerter le public et inciter les élus à prendre de bonnes décisions : la construction de nouveaux établissements pénitentiaires, plus modernes, mieux adaptés. Pour éviter, par exemple, que les détenus se retrouvent à

quatre dans des cellules prévues pour deux est une décision qui relève de l'État et donc des élus.

Ainsi, l'accident qui a coûté la vie aux quatre pompiers est lié à une cause naturelle, c'est-à-dire au feu et au vent qui a tourné violemment. C'est un drame. Il est aussi douloureux pour les familles que la mort de ce prisonnier. En revanche, la portée de cette information est plus réduite car aucune décision politique ne peut arrêter le vent ni la chaleur. Il n'y a pas de loi contre cela.

La question est donc de savoir si ce genre d'information a toute sa place en première page d'un journal ou au tout début du JT...

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)